

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00531 Numéro SIREN : 524 859 279 Nom ou dénomination : SARL HOBBITON FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2020 sous le numéro de dépôt 2505



N° 15948*02
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2020

Désignation de l'entreprise S.a.r.l. HOBBITON			Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise La Petite Valade		87500	GLANDON	
SIRET		5 2 4 8 5 9 2 7 9 0 0 0 1 9		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	Durée de l'exercice précédent * 1	
				Exercice N clos le 31/12/2018
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010	012	
		014	016	1 500
	Immobilisations corporelles *	028	030	19 102
	Immobilisations financières * (1)	040	042	16 384
	Total I (5)	044	048	16 384
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres* (3)	068	070	
		072	074	492
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	53 835
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	54 327
Total général (I + II)		110	112	70 712
PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		1 000
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134		-4 894
	Résultat de l'exercice	136		21 914
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142		28 020
	Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		11 507
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 562
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 16 168)	172		25 622
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176		42 692
Total général (I + II + III)		180		70 712
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise S.a.r.l. HOBBITON		Néant ☐		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐		Exercice N clos le 31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue { biens services *		dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214	
				217	218	
					73 567	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	3 466	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	77 032	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	5 386
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	3 333
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : 7.531 - immobilier :)				242	28 120
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244	
	Rémunérations du personnel*				250	1 138
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 074
	Dotations aux amortissements*				254	3 452
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations communales et étrangères * 259 cotisations versées aux organismes professionnels et professionnelles 260 }				262	
Total des charges d'exploitation (II)				264	42 503	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	34 529	
Produits financiers (III) 280						
Charges financières (V)				294	21	
Produits exceptionnels (IV)				290	1 237	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }				300	11 863	
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	1 968	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	21 914	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporteur le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	21 914	
Régime d'impôts	Remunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	1 968	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option { (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249 }			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU - TE (44 octies et octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44 sexies A) 989			
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44 quinquies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344			
	BUD (44 sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648		
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite				641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	23 882	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables : * 10 762 dont imputés sur le résultat :				360	10 762	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2				370	13 120	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SARL HOBBITON FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : LA PETITE VALADE
87500 GLANDON

RCS LIMOGES 524 859 279

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers associés,

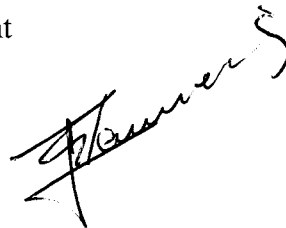
En application des dispositions de l'article L 223-19 du code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions visée auxdits articles au cours de l'exercice écoulé.

Concernant Monsieur LAURENT Franck :

- | | |
|---|-----------------|
| - Solde de son courant arrêté au 31.12.2018 : | 15 368,03 euros |
| - Rémunération perçue sur cet exercice : | 1 137,84 euros |

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les termes dudit rapport.

Le gérant



SARL HOBBITON FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : LA PETITE VALADE
87500 GLANDON

RCS LIMOGES 524 859 279

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019**

L'an deux mille dix NEUF
Le trente juin,
A quatorze heures,

Les associés de la société SARL HOBBITON FRANCE société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à SAINT YRIEIX LA PERCHE (87500) PUY JOLLIET immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro SIREN 524 859 279, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur LAURENT Franck, propriétaire de 20 parts
Monsieur LAURENT Germain, propriétaire de 80 parts

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur LAURENT Franck préside la séance en qualité de gérant et associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence

LF

VG

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles.
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce-et approbation de ces conventions,
- Ratification de la rémunération de la gérance allouée au titre de l'exercice au 31.12.2018,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 21 914,02€.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

LF
LG

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 21 914,02 au poste « report à nouveau » qui s'élèvera ainsi à 17 020,96 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 28 020,96.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2016	0 €		
31/12/2015	0 €		
31/12/2014	0 €		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visée à l'article l'article L 223-19 du code de commerce approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les personnes intéressées n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ratifie la rémunération allouée au gérant au cours de l'exercice clos au 31.12.2018 pour un montant de 1 137,84 euros ainsi que la prise en charge des cotisations afférentes

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

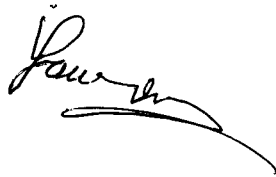
LF
LG

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant, et par tous les associés présents.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. L...' with a long horizontal flourish underneath.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. L...' with a large 'S' at the end.

SARL HOBBITON FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : PUY JOLLIET
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

RCS LIMOGES 524 859 279

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 21 914,02 au poste « report à nouveau » qui s'élèvera ainsi à 17 020,06 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 28 020,06euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2016	0 €		
31/12/2015	0 €		
31/12/2014	0 €		

Résolution adoptée à l'unanimité, lors du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2019.

Certifiée conforme
La Gérance

